

Formulaire à envoyer à la CCPI

Par courrier : ZA de Kerdrioual -
Service prévention des déchets
29 290 LANRIVOARE
Par courriel : environnement@ccpi.fr

NOM Prénom :

Adresse du jardin où sont broyés
les végétaux :

Commune :

Surface du jardin :

Végétaux broyés:

Téléphone :

Courriel:@.....

Je m'engage à utiliser le broyat
produit au jardin et accepte un
contrôle éventuel de la part de la
CCPI. En cas de fraude, je m'engage à
rembourser la somme perçue.

A

Le

Signature :

Action financée dans le cadre du
Programme Local de Prévention des
déchets initié par la CCPI en 2011.

Les Conditions

Pour bénéficier de cette subvention, vous devez :

- vous acquitter de la Redevance Ordures Ménagères sur le territoire (ROM),
- vous engager à utiliser le broyat produit au jardin,
- accepter de répondre aux enquêtes de la CCPI.

Documents à fournir

- le formulaire ci-contre dûment complété,
- la facture du loueur à votre nom et adresse,
- un Relevé d'Identité Bancaire,
- une copie de votre ROM.

Loueurs identifiés

Pour les connaître, rendez-vous sur le site internet de la CCPI :

www.pays-iroise.com/environnement/déchets
à la rubrique «Astuces pour réduire vos déchets»

ou par téléphone : 02 98 32 37 83

Avant de louer un broyeur, n'ayez pas peur de broyer
vos branchages tendres (<1cm) à la tondeuse !



AIDE A LA LOCATION DE BROYEUR

LES DÉCHETS VEGETAUX



QUAND
CERTAINS
S'AGITENT

MOI,
JE PROFITE



BROYAGE & PAILLAGE

au jardin empêchent la repousse
des herbes folles



FAITES CONFIANCE À LA NATURE

Pour gérer vos déchets végétaux, différentes solutions existent et ne demandent pas trop d'effort. Donnez un coup de pouce à la nature et elle se chargera du reste !



LE BROYAGE

De nombreux déchets végétaux tels les tiges, fleurs sèches, rameaux, arbustes, tailles de haies et élagage des arbres peuvent être broyés pour servir de paillage.

Pour les petits déchets du jardin (1 cm de diamètre), la tondeuse est le broyeur universel ! Toutes les tailles de haies passées entre les dents d'un taille-haie peuvent être broyées à la tondeuse qu'elle soit thermique ou électrique. Pour les branches plus grosses, il convient d'utiliser un broyeur.

Avant l'acquisition, pensez à la location. la CCPI vous propose une subvention pour la location d'un appareil.

Contactez le service environnement au 02 98 32 37 83 ou environnement@ccpi.fr

SI VOUS AVEZ UN EXCÉDENT DE BROyat, METTEZ-LE AU COMPOST !



LE PAILLAGE

Solution simple, rapide et naturelle, le paillage permet de valoriser une grande partie des déchets végétaux du jardin. Il consiste à couvrir la terre avec le broyat qui se décompose progressivement pour former de l'humus. Un jardin ou une plate-bande de fleurs devient alors plus facile à entretenir.

30 MINUTES PASSÉES À PAILLER, C'EST 5 HEURES DE MOINS À DÉSHERBER, BÉCHER, SARCLER, BINER, ARROSER

Le paillage évite l'installation de plantes indésirables. Il remplace efficacement n'importe quel désherbage chimique. Il agit comme une protection du sol contre les fortes pluies, le gel ou les excès de chaleur. Il favorise l'infiltration de l'eau et l'aération du sol.

Pour un paillage efficace, il convient d'enlever les herbes indésirables, de bêcher la terre, d'étaler le paillis en couche homogène bien régulière, de niveler avant de finalement arroser copieusement le paillis.



Recycler ses déchets végétaux, c'est simple et plein d'avantages !

COMMUNAUTÉ
Pays d'Iroise
DE COMMUNES



Je limite mes déplacements en déchèterie.



J'améliore la qualité de mon jardin avec moins d'effort et de temps d'entretien.



J'économise l'achat de compost, de paillis, d'engrais et de désherbant.



J'agis concrètement en éco-citoyen.

La CCPI vous propose une subvention pour la location d'un broyeur

subvention de 50% du coût de location d'un broyeur, plafonnée à 100€/foyer et accordée 1 fois par an. Les prestations de broyage sont exclues de l'offre